

Côte d'Ivoire: Il faut renforcer la lutte contre les viols – nouveau rapport de l'ONU

GENEVE/ABIDJAN (11 juillet 2016) – Un nouveau rapport de l'ONU publié ce jour appelle les autorités ivoiriennes à redoubler d'efforts dans la prévention et la répression des viols, un fléau qui continue de faire de nombreuses victimes dans le pays.

Conjointement publié par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH), ce rapport présente l'analyse des principales tendances en ce qui concerne les viols et les tentatives de viol commis en Côte d'Ivoire entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2015, l'état des poursuites judiciaires contre les auteurs présumés de ces viols et tentatives de viol durant cette période, et les obstacles à leur poursuite.

Le rapport met en évidence certains progrès réalisés par les autorités ivoiriennes et formule des recommandations à l'endroit de ces dernières, des organisations non gouvernementales et de la communauté internationale en vue de renforcer les actions de prévention et la lutte contre l'impunité à l'égard des violences sexuelles et surmonter les obstacles persistants dans ce domaine.

Le rapport documente 1129 cas de viol en Côte d'Ivoire entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2015*, dont 66 pour cent des victimes sont des enfants.

« *En dépit de la fin des hostilités depuis 2011 et de l'accalmie engendrée par la stabilisation progressive des institutions, les viols, commis principalement par des personnes privées, se sont poursuivis* », indique ce rapport, qui précise que la prévalence de ces crimes a sans doute été exacerbée par les années de conflit qu'a connu le pays et qui ont « *favorisé une culture de violence en raison du climat général d'insécurité et ont été marquées par une impunité persistante due à l'absence de répression judiciaire systématique* ».

Le rapport met en lumière les progrès réalisés dans la réponse judiciaire donnée à ces crimes et dans la lutte contre l'impunité, mais souligne que ces progrès restent nettement insuffisants. En effet, bien que 90 pour cent des cas de viols documentés dans le rapport aient fait l'objet d'une enquête, moins de 20 pour cent d'entre eux ont abouti à un jugement.

Le rapport souligne par ailleurs que la totalité des 203 cas ayant abouti à un jugement ont fait l'objet d'une « *requalification* » des faits, une pratique courante qui consiste à juger les viols comme des délits et non comme des crimes, pour lesquels les peines encourues sont beaucoup plus lourdes. Bien que perçue comme un moyen pour les

victimes d'accéder à une forme de justice et de faciliter un jugement rapide, cette pratique selon ce rapport « *minimise la gravité des viols* ».

Le recours très répandu aux règlements à l'amiable, notamment dans les cas de viol d'enfants, est particulièrement préoccupant. Se faisant au détriment des droits de la victime et généralement sans son consentement, ces arrangements ont pour but de « *préserver la cohésion sociale, l'image de la communauté et d'éviter à l'auteur présumé de se retrouver en prison* », note le rapport, qui souligne que « *le règlement à l'amiable contribue sans conteste à la banalisation du viol et au retranchement de la victime dans une position de faiblesse et de vulnérabilité* ».

La lenteur des procédures et des décisions de justice, ainsi que divers dysfonctionnements dans la conduite des enquêtes, constituent aussi des obstacles majeurs dans la lutte contre les viols, de même que la stigmatisation des victimes, dont beaucoup ne portent pas plainte.

« *La Côte d'Ivoire a enregistré ces dernières années des progrès significatifs en termes de droits de l'Homme, mais la persistance des viols et de l'impunité à l'égard de leurs auteurs reste l'objet de vives préoccupations et requiert une action urgente* », a indiqué Zeid Ra'ad Al Hussein, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme.

« *Les institutions ivoiriennes ont démontré par les efforts déjà déployés qu'elles sont pleinement conscientes de l'ampleur de ce fléau, mais elles doivent renforcer davantage leurs actions, avec l'appui des agences des Nations Unies, pour lutter contre les violences sexuelles, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre* », a ajouté la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire, Madame Aïchatou Mindaoudou.

Au niveau des conclusions et des recommandations, le rapport souligne l'importance de la Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre et de sa mise en œuvre. Il plaide pour une action urgente et ciblée sur les enfants. Les recommandations se focalisent sur la réponse du système judiciaire et la nécessité de réformer certaines pratiques et normes afin de consolider l'action de répression du viol, notamment la révision du Code pénal afin d'y intégrer une définition du viol et des autres formes de violences sexuelles.

Le rapport recommande, entre autres, aux autorités ivoiriennes de « *veiller à ce que toutes les victimes de violences sexuelles aient accès à la justice, en particulier en leur fournissant une aide juridique gratuite* » et de « *considérer la tenue de sessions d'assises spécialisées sur les crimes de viol afin de lutter efficacement et promptement contre ces crimes* ».

Concernant le renforcement des capacités, le rapport recommande aux autorités ivoiriennes « *d'organiser et d'intensifier les campagnes nationales d'information, y compris sur la prévention et la réponse aux cas de viol, en particulier d'enfants, surtout*

en milieu rural et d'engager les leaders communautaires et les préfets dans la lutte contre les crimes de viol afin de proscrire les règlements à l'amiable et de sanctionner ceux qui s'investiraient dans cette pratique ».

* Le rapport ne rend pas compte de la totalité des cas de viol commis dans le pays au cours de la période considérée, mais seulement de ceux portés à la connaissance de la Division des droits de l'Homme de l'ONUCI et documentés par celle-ci.

Le rapport complet est disponible ici:

- http://www.ohchr.org/Documents/Countries/CI/2016-07-11_Rapport_viol_Cote_dIvoire.docx
- <http://www.onuci.org/spip.php?article14006>

Pour plus d'informations et demandes des médias, veuillez contacter :

A Abidjan:

Juliette de Rivero: +225 46000187 / derivero@un.org

Caroline Allibert-Delestras: +225 05980401 / allibert@un.org

A Genève:

Cécile Pouilly : +41 22 917 93 10 / cpouilly@ohchr.org